



## Résolution

---

## Resolution



LCGB-Ecoles Privées



## Résolution du Congrès du LCGB-Ecoles Privées

# **Avoir un temps d'avance sur demain, c'est pérenniser les emplois et améliorer les conditions de travail du personnel des écoles privées**

Les délégués du Congrès du LCGB-Ecoles Privées, siégeant le 9 octobre 2024 à Luxembourg-Ville, approuvent le rapport d'activités 2019-2024 et remercient le comité de la fédération pour le travail qui a été accompli au cours de cette période.

Les délégués invitent le nouveau comité à s'engager de manière renforcée pour les intérêts des salariés du secteur de l'enseignement privé et international et d'agrandir les moyens d'influence du LCGB pour des conditions de travail et de salaires plus justes.

Au regard de la situation actuelle dans le secteur, les délégués constatent que le LCGB-Ecoles Privées :

- mène une politique dans l'intérêt de tous les salariés du secteur des écoles privées et internationales au Grand-Duché de Luxembourg ;
- ne néglige pas la qualité de l'éducation des élèves à travers ses revendications syndicales.

Dès lors, les délégués exigent de la part du patronat de :

- améliorer les conditions de travail dans le cadre des conventions collectives en vigueur, dont une politique de rémunération équitable ainsi qu'une organisation de travail respectant le bien-être et favorisant la conciliation entre vie privée et professionnelle ;
- garantir la sauvegarde de l'emploi du salarié dans les établissements scolaires privés et internationaux, à la fois pour les postes de l'activité principale ainsi que pour les postes des services auxiliaires ;
- garantir une stratégie unifiée pour l'implémentation digitale accompagnée d'une infrastructure informatique adéquate dans tous les établissements scolaires ;
- adapter les formations continues existantes aux défis de la digitalisation dont les méthodes de travail, le développement des compétences informatiques, les méthodes pédagogiques, etc. ;
- implémenter une culture de sécurité et de santé pour faire face aux problèmes sociaux et d'ordre psychologique ;
- respecter l'aménagement humain du travail et une approche de développement durable (transport public, gestion de déchets, etc.).

En outre, les délégués demandent aux instances gouvernementales de :

- s'engager en faveur d'une meilleure collaboration entre les écoles privées et internationales et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- réviser la législation sur l'enseignement privé et ses conditions de subventionnement en concertation étroite avec les établissements concernés ;
- prendre en compte les modalités de travail spécifiques des établissements scolaires (p. ex. horaires de travail, etc.) dans l'élaboration de nouvelles lois d'ordre général dans le cadre du Code de Travail (p.ex. le compte épargne-temps, la préretraite progressive, etc.);
- trouver des solutions aux futurs défis du système scolaire luxembourgeois en général.



Finalement, les délégués s'engagent à renforcer la représentativité du LCGB dans le secteur des écoles privées et internationales par le recrutement de nouveaux membres via :

- un renforcement du travail du terrain par une collaboration étroite entre le secrétaire syndical et les délégués du personnel ;
- le recentrage du rôle et des missions des délégués libérés sur le recrutement de nouveaux membres ;
- l'élargissement du réseau de contacts parmi le secrétaire syndical, les délégués, militants et membres du LCGB au sein du secteur des écoles privées ;
- l'information régulière des salariés et des membres du LCGB ;
- l'encadrement approfondi des membres et délégués du LCGB par le développement continu des services aux membres, de l'INFO-CENTER et de l'application TonLCGB ;
- la promotion des services et prestations du LCGB, dont notamment l'aide et l'assistance pour remplir la déclaration d'impôt ;
- la mise en œuvre du programme d'action du LCGB.

Pour conclure, les délégués du Congrès du LCGB-Ecoles Privées appellent à tous les salariés du secteur à s'affilier au LCGB et à soutenir son action pour la sauvegarde de leur existence et l'amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération.

*Résolution adoptée lors du Congrès du LCGB-Ecoles Privées,  
le 9 octobre 2024 à Luxembourg-Ville.*



## **Resolution of the LCGB-Private Schools Congress**

*(The French version is decisive)*

# **One step ahead of tomorrow means securing jobs and improving working conditions for private school staff**

The delegates of the congress LCGB-Private Schools, convened on October 9<sup>th</sup>, 2024 in Luxembourg-City, approve the activity report for the years 2019-2024 and thank the committee for their accomplished work.

The delegates ask the newly elected committee to pursue a stronger commitment in defending the interests of the employees of the private and international education sector and to increase its actions in order to promote fairer work and salary conditions.

Considering the current situation within the sector, the delegates assert that the LCGB-Private Schools:

- pursues a strategy in order to defend the interests of all employees working in the private and international school sector in Luxembourg;
- does not neglect the quality of education through its union demands.

The delegates thus ask the management to:

- improve work conditions within the scope of the existing collective bargaining agreements, including a fair remuneration policy and a work organisation that respects the personal well-being and promotes the reconciliation of private and professional life;
- guarantee employment within the private and international schools for both teaching positions as well as auxiliary services;
- ensure a unified strategy for a digital implementation along with an adequate IT infrastructure in all schools;
- adapt the current continuous training to the challenges of digitalisation, including work methods, computer and digital skills, teaching methods, etc.;
- implement a safety and health culture that deals with social and psychological problems;
- respect a human work organisation and adopt a sustainable approach (public transport, waste management, etc.).

The delegates further ask the government to:

- promote a better collaboration between private and international schools and the Ministry of National Education;
- review the legislation on private education and its subsidisation in close consultation with the concerned institutions;
- consider the specific work conditions of schools (e.g. working hours) whilst drafting new laws (on the CET, progressive early retirement, etc.);
- find solutions to the future challenges of the Luxembourgish school system in general.



Finally, the delegates are committed to strengthen the LCGB's representativeness within the private and international school sector by recruiting new members by:

- strengthening field work through close cooperation between union secretaries and staff delegates;
- refocusing the role and tasks of full-time delegates on recruiting new members;
- expanding the network of contacts among union secretaries, delegates, militants and LCGB members in the private school sector;
- providing regular information to employees and LCGB members;
- providing in-depth support for LCGB members and delegates through the ongoing development of member services, the INFO-CENTER and the YourLCGB application;
- promoting LCGB services, including in particular help and assistance in completing tax returns;
- implementing LCGB's action programme.

In conclusion, the delegates of the congress LCGB-Private Schools appeal to all employees within the sector to join the LCGB and support its actions in order to maintain their existences and improve their work and salary conditions.

*Resolution adopted at the LCGB-Private Schools Congress,  
on October 9<sup>th</sup>, 2024 in Luxembourg-City*